

Extrait du Sornettes

<http://sornettes.free.fr>

Les revenus fous des PDG

- Coups de gueule -



Date de mise en ligne : dimanche 1er frier 2009

Sornettes

Les écarts de revenus ont explosé depuis quarante ans aux Etats-Unis et dans une moindre mesure, en France. Aboutissant à des inégalités inacceptables.

Les rémunérations du PDG malin



Bonus. Les managers touchent une bonne part (un tiers en moyenne dans le SBF 120 [1] en 2007) de leurs rémunérations sous forme de bonus, théoriquement liés aux performances des entreprises. On constate cependant que ces bonus ne baissent guère pendant les périodes de vache maigre : il suffit pour cela de changer les règles du jeu. Jean-Marie Messier était un champion dans ce domaine quand il était à la tête de vivendi Universal.

Stock-options [2]. Elles sont censé motiver le manager pour accroître la valeur de l'action, puisque c'est ce qui lui permettra de réaliser une plus-value en revendant lesdites actions. (...) Cerise sur le gâteau : aucunes cotisations sociales et une fiscalité très avantageuse (16 % seulement si les actions sont revendues six ans après que les stock-options ont été accordées.)

Retraites chapeaux [3]. Les entreprises souscrivent pour leurs dirigeants des retraites dites « surcomplémentaires ». Elles viendront s'ajouter à celles qu'ils toucheront de la Sécurité sociale et des régimes complémentaires auxquels ils ont cotisé au cours de leur vie de travail. Le niveau souvent très élevé des rémunérations perçues à ce titre a soulevé de nombreuses polémiques.

Actions gratuites. C'est le dernier né (2005) des outils de rémunération des PDG gourmands. Il se substitue de plus en plus aux stock-options qui ont désormais mauvaise presse.

Stars et patrons	Revenu en millions d'euros	Équivalent en années de Smic
Thierry Henri, Footballeur	17,4 millions d'euros	1 133 années
Bernard Arnault, LVMH	13,9 millions d'euros	907 années
Arnaud Lagardère, Lagardère	13,6 millions d'euros	888 années
Jean-Charles Pauze, Rexel	10,5 millions d'euros	684 années

Les revenus fous des PDG

Tony Parker, Basketteur	9,6 millions d'euros	625 années
Bernard Charlès, Dassault Systèmes	8,9 millions d'euros	582 années
Frank Riboud, Danone	8,5 millions d'euros	551 années
Patrick Vieira, Footballeur	8 millions d'euros	521 années
Michel Polnareff, Chanteur	5,7 millions d'euros	372 années
Patron moyen du CAC 40	4,7 millions d'euros	308 années
Daniel Auteuil, Acteur	3,2 millions d'euros	208 années
Patron moyen du SBF 120	3,1 millions d'euros	200 années
Johnny Hallyday, Chanteur	3,0 millions d'euros	197 années
Mathilde Seigner, Actrice	2,8 millions d'euros	182 années
Patron moyen (de plus de 50 salariés)	0,135 millions d'euros	8,8 années
Cadre moyen	0,047 millions d'euros	3,1 années
Patron moyen (de moins de 50 salariés)	0,046 millions d'euros	3,0 années
Salarié moyen	0,024 millions d'euros	1,6 années
Ouvrier moyen	0,018 millions d'euros	1,2 années
Employé moyen	0,017 millions d'euros	1,1 années
Smicard	0,015 millions d'euros	1 année



Parachutes dorés [4]. Les managers ne sont généralement pas des salariés comme les autres, mais des

mandataires sociaux. A ce titre, ils n'ont pas droit aux allocations chômage habituelles ni aux indemnités de licenciements prévues par les conventions collectives. D'où l'existence de conventions particulières pour leur garantir un pécule quand ils se font virer. Le niveau souvent faramineux de ces « indemnités » (voir tableau) a cependant suscité une incompréhension croissante.

« La morale de cette histoire de parachutes dorés, c'est que tous ces discours, tout ce galimatias libéral (sur la prise de risques des grands patrons) étaient une vaste arnaque. Les vrais preneurs de risques aujourd'hui, c'est l'immigré africain qui s'embarque sur une *patera* pour rejoindre les Canaries au risque de sa vie. C'est la femme seule qui abandonne ses enfants à une voisine à 5 heures du matin pour aller nettoyer les bureaux des banques avant que les *traders* n'arrivent. Alors que nos chers cadres dirigeants ont tous ceintures, bretelles et parachutes. Les risques, quand on est un grand patron, c'est bon pour les autres. » (Extrait de Philippe Frémeaux, *Les mots de la crise*, [Alternatives Économiques](#), n°282, juillet-août 2009, p. 65, 4,50 ₣)

Toujours pas de cotisations sociales pour les stock-options.

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009 prévoit que les parachutes dorés de plus de 1 million d'euros seront soumis à cotisations sociales dès le premier euro, mais les parlementaires ont refusé, à la demande du gouvernement, de soumettre les stock-options et les actions gratuites à une cotisation sociale minimale de 2 %

PDG	Indemnités de départ en millions d'euros	Équivalent en années de Smic
Jose Luis Duran, Carrefour, nov. 2008	4,7 millions d'euros	296 années
Axel Miller, Dexia, oct. 2008	3,7 millions d'euros	233 années
Gérard Le Fur, Sanofi Aventis, sept. 2008	2,7 millions d'euros	170 années
Patricia Russo, Alcatel Lucent, juil. 2008	6 millions d'euros	378 années
Serge Tchuruk, Alcatel, sept. 2006	5,6 millions d'euros	372 années
Noël Forgeard, EADS, juil. 2006	8,2 millions d'euros	544 années
Antoine Zacharias, Vinci, juin 2006	12,9 millions d'euros	857 années

Extraits de **Guillaume Duval**, *Comment maîtriser les revenus fous des PDG*, [Alternatives Économiques](#), n° 276, janvier 2009, p.46, 3,80 ₣.

Voir aussi [La religion du marché](#) et [Bêtisier de l'économie](#).

[1] SBF 120 (pour Société des Bourses Françaises) est un indice boursier sur la place de Paris. Il est déterminé à partir des cours de 40 actions du CAC 40 et de 80 valeurs du premier et du second marché les plus liquides cotées sur Euronext Paris parmi les 200 premières capitalisations boursières françaises.

[2] **Stock-options** : options d'achat d'actions, en français. Droit accordé à un manager d'acheter dans le futur des actions de l'entreprise à un prix fixé au départ.

[3] **Retraites chapeaux** : compléments de la retraite légale, elles interviennent sous la forme d'une provision d'un montant égal à un pourcentage du salaire de fin de carrière, dont le versement est étalé pendant toute la durée de la retraite du bénéficiaire.

[4] **Parachutes dorés** : indemnités versées lors d'une éviction suite à un licenciement, une restructuration, une fusion avec une autre société ou même lors d'un départ programmé de l'intéressé, qui s'ajoutent aux indemnités légales.